

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE GREGOIRE XVI

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques.

A nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques,
GRÉGOIRE XVI PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, Salut et Bénédiction Apostolique.

Entre les machinations principales par lesquelles, de nos jours, les Catholiques de dénominations diverses s'efforcent de tendre des pièges aux fidèles serviteurs de la vérité Catholique et de détourner leurs esprits de la sainteté de la Foi, ce n'est pas le dernier rang que tiennent les Sociétés Bibliques instituées d'abord en Angleterre, et de là répandues au loin, formant comme une armée, et conspirant toutes au but commun de publier à un nombre infini d'exemplaires les livres des Divines Ecritures traduits dans toutes les langues vulgaires, et de les disséminer au hasard, soit parmi les Chrétiens, soit parmi les Infidèles, afin d'engager chacun à les lire sans interprète et sans guide. Ainsi, ce que saint Jérôme déplorait déjà de son temps, on livre l'interprétation des Ecritures au babil de la bonne femme, au rado-tage du vieillard décrépit, à la verbosité du sophiste, à tous, de toutes les conditions, pourvu qu'ils sachent lire : et, ce qui est encore plus absurde, et presque inouï, on ne refuse pas cette commune intelligence aux peupla-des infidèles.

Vous ne pouvez ignorer, Vénérables Frères, où tendent toutes ces menées des Sociétés Bibliques. Vous n'avez pas oublié l'avis du Prince des Apôtres, consigné dans les sacrées Ecritures, lorsque, après avoir tout les Epîtres de saint Paul, il dit qu'elles contiennent quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorans et sans consistance détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres Ecritures, à leur propre ruine. Et il ajoute incontinent : Vous donc, mes frères, qui connaissez cela, prenez garde ; n'allez pas, emportés par les égarements de ces incensés, déchoir de votre fidélité. Il est donc bien établi pour vous que, dès les premiers âges de l'Eglise, ce fut là un art commun aux hérétiques : répudiant l'interprétation traditionnelle de la parole de Dieu en rejetant l'autorité de l'Eglise catholique, ils altèrent de leur main les Ecritures, ou en corrompent le sens par leur interprétation. Vous n'ignorez pas non plus quelle sollicitude, quelle sagesse est nécessaire pour transporter fidèlement dans une autre langue les paroles du Seigneur. Qu'y a-t-il donc de surprenant si, dans ces versions multipliées par les Sociétés Bibliques, on insère les erreurs les plus graves, grâce à l'imprudence ou à la mauvaise foi de tant d'interprètes, erreurs que la multitude et la diversité des traductions tient longtemps cachées pour la ruine de plusieurs ? Mais qu'importe à ces Sociétés Bibliques, si ceux qui doivent lire leurs traductions tombent dans une erreur ou dans une autre, pourvu qu'ils s'accoutument insensiblement à attribuer une interprétation libre des saintes Ecritures, à mépriser les traditions divines des Pères conservées dans l'Eglise catholique, à répudier même l'autorité enseignante de l'Eglise ?

Aussi les membres de ces Sociétés ne cessent de poursuivre de leurs calomnies l'Eglise et le Saint-Siège, comme si, depuis plusieurs siècles, il s'efforçait de défendre au peuple fidèle la connaissance des Ecritures sacrées. Et cependant, combien de preuves éclatantes de zèle singulier que, dans ces derniers temps même, les Souverains-Pontifes et, sous leur conduite, les Evêques catholiques ont mis à procurer au peuple une connaissance plus étendue de la parole de Dieu écrite et transmise par la tradition ! A cela se rapportent d'abord les Décrets du Concile du Trente, par lesquels non seulement il est enjoint aux Evêques de veiller à ce que les sacrées Ecritures et la Loi divine soient plus fréquemment expliquées dans leurs diocèses ; mais, de plus, enchérisant sur une institution due au Concile de Latran, il fut réglé que, dans chaque église cathédrale ou collégiale des grandes cités et des principales villes, il y eût une prébende théologique, et qu'elle fût confiée à des personnes parfaitement capables d'exposer et d'interpréter la sainte Ecriture. Ce qui concerne l'érection de cette prébende théologique, conformément aux décisions du Concile de Trente et les explications publiques, à donner aux clercs et au peuple par un chanoine théologien, fut traité ensuite dans plusieurs synodes provinciaux et dans le Concile romain de l'année 1725, où avaient été convoqués par le pape Benoît XIII notre prédécesseur d'heureuse mémoire, non seulement les Evêques de la Province Romaine, mais aussi plusieurs Archevêques, Evêques et autres ordinaires des lieux qui relevaient immédiatement du Saint-Siège. Depuis, le même

Souverain-Pontife, pour un motif semblable établit plusieurs statuts dans des Lettres Apostoliques adressées notamment à l'Italie et aux îles adjacentes. Et vous, nos Vénérables Frères, qui, aux temps voulus, avez coutume d'informer le Saint-Siège de l'état de chaque diocèse, vous connaissez les réponses données par notre Congrégation du concile à vos prédécesseurs et réitérées souvent à vous-mêmes. Vous savez assez combien le Saint-Siège s'empresse de féliciter les Evêques qui ont dans leurs prébendes des théologiens dignes interprètes des saintes Ecritures ; combien il excite et anime la sollicitude pastorale, si quelque chose manque à l'exécution.

Quant à ce qui regarde les traductions de la bible, déjà depuis plusieurs siècles, les Evêques ont dû s'armer bien des fois d'une grande vigilance, en les voyant lues dans des conventicules secrets, et répandues avec profusion par les hérétiques. C'est à cela qu'on traite les avertissements et les chances de notre prédécesseur de glorieuse mémoire Innocent III, relatives à certaines réunions secrètes d'hommes ou de femmes tenues dans le diocèse de Metz, sous le prétexte de vaquer à la piété et à la lecture des livres saints. Bientôt après nous voyons des traductions de Bibles condamnées en France et en Espagne avant le seizième siècle. Mais il fallait user d'une vigilance nouvelle avec les hérésies de Luther et de Calvin. Assez audacieux pour vouloir ébranler la doctrine immuable de la foi par la diversité presque incroyable des erreurs, leurs disciples mirent tout en œuvre pour tromper les âmes des fidèles par des fautive explications des saintes Lettres et de nouvelles traductions, merveilleusement aidés dans la rapidité et l'étendue de leur débit par l'art naissant de l'imprimerie. Aussi, dans les Règles que rédigeaient les Pères choisis par le Concile de Trente, qu'approuva notre prédécesseur Pie IV d'heureuse mémoire, et qui furent inscrites en tête de l'Index des livres défendus, il est expressément statué de ne permettre la lecture d'une traduction de la Bible qu'à ceux qui sembleraient devoir y puiser l'accroissement de la piété et de la foi. Cette Règle, environnée de nouvelles clauses, à raison de l'astuce persévérante des hérétiques, fut interprétée par Benoît XIV en ce sens, qu'on pouvait regarder comme permise la lecture des traductions approuvées par le Siège Apostolique, ou publiées avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise, ou d'interprètes savants et catholiques.

Ainsi, les Sociétés Bibliques n'étaient pas encore établies, et déjà les Décrets mentionnés avaient prémuni les Fidèles contre l'astuce des hérétiques, voilée sous le zèle spécieux de propager la connaissance des Ecritures. Pie VII, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, vit ces Sociétés naître et se fortifier par leur accroissement : il ne cessa de résister à leurs efforts par ses Nonces Apostoliques, par des Lettres, des Décrets rendus dans diverses Congrégations des Cardinaux, par deux Lettres pontificales adressées aux Archevêques de Gnesne et de Mohiloff. Léon XII signala les manœuvres des Sociétés Bibliques dans sa Lettre encyclique du 5 mai 1824, adressée à tous les Evêques de l'univers catholique : c'est ce que fit aussi Pie VIII, dans l'Encyclique du 24 mai 1829. Nous enfin, qui avons succédé à sa charge, tout indigne que Nous en sommes, Nous n'avons pas oublié que les mêmes nécessités réclamaient notre sollicitude pastorale. Nous avons tenu surtout à rappeler aux Fidèles la règle déjà établie relativement aux traductions de la Bible.

Mais nous devons aussi, nos Vénérables Frères, vous féliciter vivement de ce qu'excités par votre piété et votre sagesse, soutenus par les Lettres de nos Prédécesseurs, vous n'avez pas négligé d'avertir au besoin le troupeau fidèle, pour le prémunir contre les pièges tendus par les Sociétés Bibliques. Ce zèle des Evêques, uni à la sollicitude du Saint-Siège, a été héni du Seigneur : avertis du mal, plusieurs Catholiques imprévoyants qui favorisaient les Sociétés Bibliques, se sont retirés, et le peuple a été presque entièrement préservé de la contagion qui le menaçait.

Telle était cependant la confiance des Sectaires Bibliques, qu'ils se promettaient de leurs futures conquêtes une grande gloire, ne doutant nullement d'amener en tous lieux les Infidèles à la profession du nom Chrétien, par la lecture des Livres sacrés publiés dans les langues vulgaires de ces peuples, et répandus à un nombre infini d'exemplaires par les missionnaires ou colporteurs qu'ils envoient dans ces régions pour les distribuer à qui veut les recevoir, et même pour les faire accepter bon gré mal gré à qui n'en veut pas. Mais à ces hommes qui cherchent à propager le nom Chrétien, en se plaçant au-dessus des règles instituées par le Christ lui-même, rien ou presque rien n'a réussi selon leurs espérances, si ce n'est qu'ils ont pu quelquefois créer

de nouveaux obstacles aux Piètres Catholiques, qui, ayant reçu leur mission de ce Saint-Siège, vont à ces mêmes peuples, et n'épargnent aucun labeur afin d'engendrer de nouveaux fils à l'Eglise par la prédication de la parole de Dieu et par l'administration des Sacraments, prêts à répandre, s'il le faut, leur sang dans les supplices pour le salut des âmes, et en témoignage de la Foi.

Suite et fin au prochain numéro.

Voici le compte-rendu de l'Aurore, au sujet des examens du collège de Nicolet, auquel nous avons fait allusion dans notre dernier numéro :

Nous regrettons beaucoup de n'avoir eu que juste le loisir d'assister à la dernière séance des exercices scientifiques du collège de Nicolet, cette institution si justement chère à notre cœur où tous nos souvenirs et affections de jeunesse se reportent encore avec amour et reconnaissance; parceque ce dont nous avons eu le bonheur d'être témoin nous fait apprécier ce que nous avons perdu.

L'examen était présidé par M. le grand-vicaire Cooke entouré de plusieurs prêtres des deux diocèses et d'un grand nombre de parents des élèves et d'amis de l'éducation parmi lesquels on remarquait l'élite de la société des Trois-Rivières.

Notre rendu-compte, en égard aux circonstances dont nous venons de parler, ne saurait être gros de détails, mais il devra être en revanche plein de mentions honorables, pour le beau collège de Nicolet et par contre-coup pour le nom canadien.

La rhétorique est la seule classe qui soit passée sous nos yeux, mais nous pas la seule à dire de tous les assistants, qui ait fait éclater le progrès et le talent des élèves, chez lesquels se déploie déjà un germe de patriotisme et de fierté nationale qui parle haut en faveur de leurs sentiments, et qui témoigne aussi de la portée de l'intelligence qui préside à leur direction. Tout respire le canadien dans cette scientifique maison qui compte déjà tant de gloires sorties de son sein, qui a orné le sanctuaire de la religion et celui de Thémis de ses plus beaux joyaux, qui a donné à toutes les classes de la société tant d'hommes de mérite dans tous les genres, qui a fait au pays tant de présens qui font son honneur et son orgueil.

La rhétorique de Nicolet n'était donc pas cette année une classe nombreuse, mais plutôt remarquable par le contraste de l'âge des disciples avec leurs progrès. Elle a prouvé que les belles-lettres, les beaux arts et la littérature raisonnée étaient autant que jamais en honneur dans cet asile scientifique fondé par un prêtre canadien et dirigé depuis par le clergé du Canada sous les auspices de Sa Grandeur Mgr. de Québec qui fait tant chaque jour encore pour son aggrandissement, son succès et sa prospérité. Il faut avoir entendu ces jeunes disciples lutter de moyens en présence d'un public éclairé pour savoir tout le bonheur qu'ont remporté les parents des élèves et tous les amis du collège de la scène de mercredi matin.

Après que les écoliers eurent soutenu ce jour là toutes les questions avec l'aplomb et l'assurance pleine de modestie que donne le véritable savoir, après que M. Noisieux eut lutté avec M. Béland pour le prix d'élocution qui fut décerné au premier à la majorité de quelques voix, M. le préfet des études vint annoncer au public qu'on allait monter sur la scène une tragédie composée par un élève de la maison et dont le sujet était parfaitement national. On avait bien entendu dire la veille que la jolie farce qui récréait tout l'auditoire était due au talent de M. Lajoie, cette perle nicolétaine, dont on parle déjà avec une si juste admiration, mais la plus forte sensation était réservée pour la séance de mercredi matin, où M. Lajoie devait débiter en poète tragique, ou un autre Racine devait être donné au Canada par le collège de Nicolet. En effet, M. Ferland annonça au public, en sollicitant son indulgence pour l'auteur quand il aurait dû lui demander de suite ses lauriers, que le magnifique, l'héroïque trait l'histoire acadienne, le fils de M. de Latour refuse à l'amour paternel un acte de trahison sollicité au nom de sa tendresse et de ses entrailles, et commandé au nom de son pouvoir de père, en lui livrant le cap commis à son épée par la France, pour satisfaire aux engagements de son père qui n'avait obtenu qu'à ce prix la main d'une jeune fille d'Albion, avait été dramatisé par M. Lajoie qui l'avait dédié à son pays. C'était une composition de dix-huit cents vers qui, à Paris, sous le magnifique Louis XIV, aurait intéressé sa munificence royale; il aurait placé, dans ses caprices de roi, M. Lajoie à sa cour entre le vieux Corneille déclinant comme un astre à la fin de sa course et le jeune Racine débutant à l'horizon théâtral comme un soleil rajeuni dans les sources de l'Héricon.

On peut nous croire enthousiaste; mais si jamais M. Lajoie nous fait la justice de nous accorder son chef-d'œuvre, nous voulons l'offrir à la scène de nos amateurs canadiens et demander au public canadien, non pas à son orgueil, mais à sa conscience s'il possède quelque chose d'aussi remarquable, s'il a de quoi éclipser son Lajoie! Le trait dramatisé par ce brillant écolier est sublime sans doute, comme l'est toute vertu absolue, mais il n'offrirait que l'intrigue la plus simple, et le génie de l'auteur a été obligé de bâtir toute la pièce sur deux sentiments, et cependant son sujet lui a révélé le moyen d'épuiser toutes les sensations possibles du cœur humain; il a fait verser des larmes de toute espèce, et après, ce semble, avoir prosterné le cœur épuisé d'émotions il en a fait soudre de plus vives encore dans celui du dénouement, quand Rnger vient mettre au pied de son père vaincu, prisonnier et humilié l'épée qu'il avait refusée à sa mauvaise ambition, à sa perfide tendresse et à son injuste menace paternelle.

La pièce contient sept personnages, M. de Latour, père de Rnger, le gardien du fort Acadien, son fils Roger, gouverneur de l'Acadie, Richard, l'ancien précepteur de Roger, Pamphyle, son ami, Raymond commandant de ses troupes, et deux Iroquois Carakonthié et Wampun qui tous parurent aussi historiquement costumés sur la scène que pouvaient le permettre les circonstances; mais les petits défauts de ce genre disparurent dans le saisissement et l'intérêt toujours poignant de l'action.

La pièce débuta comme dans le mélodrame par un chant qui participait du pathétique de la cantate de Mars. Cette voix suave, chevaleresque, qui modulait le chant du cygne avait à elle seule remué dans le cœur toutes ces émotions qui ne devaient plus nous laisser respirer après. C'était le jeune M. Béland, Pamphyle, qui laissait échapper ces soupirs harmonieux qui avaient je ne sais quoi d'une mélancolie inconnue. Les dernières paroles de cette voix enchanteresse erraient encore dans le vague de la scène et du parterre, que le père Roger, M. Bellemare, parut avec Richard le précepteur, M. Houle, et Raymond le commandant, M. Martineau. Dans cette scène, M. de Latour leur explique ses perplexités et les intérêts de son embarras au point de les conjurer contre l'honneur et la fidélité de son fils, chez qui cependant le sentiment du devoir triomphe constamment de toutes les autres considérations: car il consent à donner sa vie pour son père, mais aussitôt qu'on exige son cap et un acte de trahison contre son roi et son pays, un cri déchirant s'échappe de son âme bourrelée de douleurs, et le mot de devoir coupe court à toutes les instances de son père, de son précepteur et du commandant de ses troupes, que ces instances soient dictées par l'amour ou la menace, par la tendresse ou le courroux. Roger, le noble et immortel Roger, est là altéré par tous les sentiments du cœur, prêt à tout perdre, comme Henri IV, hors l'honneur! M. Lajoie, l'auteur de la pièce si belle de diction, de style et si sublime de sentiments, remplissait ce rôle si digne de son cœur et de son génie, celui de Roger, et ces grands et nobles sentiments que sa muse lui avait inspirés; il les parlait avec cet accent divin qui vient du cœur du poète et de l'âme noble et privilégiée de l'homme inspiré du Par-asse. M. Bellemare, lui, s'était réservé le rôle odieux, celui où il fallait vaincre tous les obstacles, et il l'a accompli sa tâche en homme qui sait se rompre et qui n'ignore rien de l'école du monde.

Le nom de Bellemare commence à se populariser au collège de Nicolet et à y être revendiqué comme le fut jadis celui de Désautier qui reste comme une de ses propriétés imprescriptibles, comme un de ces titres d'honneur qui perpétuent la mémoire d'un monument. Un des plus beaux talents déclamatoires de Nicolet est à notre avis, M. Béland, neveu et digne protégé de M. le curé de St. François qui eut plus d'une occasion de s'applaudir de son ouvrage dans la séance de mercredi dernier. Le suave et l'orgue, le naturel des mouvements, le geste et de l'attitude, une figure harmonieuse et distinguée, un air d'abandon réuni à beaucoup de souplesse, une mémoire et un aplomb qui n'en cèdent point aux mêmes avantages chez M. Bellemare et Lajoie, font de ce jeune talent l'augure le plus favorable de son avenir.

Il serait injuste aussi de ne pas dessiner cette grande physionomie si caractérisée de M. Martineau qui a moissonné une très grande partie des lauriers de la journée, et ce véritable prodige à figure angélique, le tout jeune Douaire, à taille physique alliputienne, et qui trouve moyen d'enjamber les classes assez vite pour se ranger parmi les hommes de 18 ans, ses compagnons. Les noms de Lajoie, Bellemare (tous les deux) Douaire, Béland, Martineau et une dizaine d'autres qui nous échappent seraient de quoi former à eux seuls la réputation d'un collège, donner la plus haute idée des précepteurs et du système d'éducation qui se rapproche de plus en plus des idées du jour, et d'un rit aussi de plus en plus honorablement.

Si nous avons un regret à exprimer c'est qu'un talent comme celui de M. Lajoie soit peut-être le plus cruel ennemi de son avenir.

La médiocrité qui est si méchante personne partout, et l'est peut-être d'avantage en Canada, s'attachera à ses pas de poète pour y semer les épines, pour l'égarer dans ses sentiers et le mener à la ruine, à la pauvreté, ce tombeau du talent et du génie Canadien! Trop heureux encore s'il n'entend pas profaner son talent par la bouche de l'ennemi, s'il ne voit pas la jalouse incapable de le comprendre, le souiller de son venin, le déshonorer de ses sarcasmes; mais courage, enfant des muses, nouveau né des neuf sœurs, disciple d'Apollon, honneur de la patrie, va, marche, sans regarder en arrière.

«Enfant du sol courage;
A ton jeune talent le pays rend hommage,
Tu trouves des échos dans les cours. On te lit.
Si Zoile t'attaque, un ami t'applaudit!"

Nous brisons à regret nos souvenirs de mercredi, parceque si jamais nous avons été fier du nom canadien, si jamais nous avons savouré des délices, c'était ce jour, en présence de ces jeunes citoyens qui annoncent déjà ce qu'ils feront pour la patrie.

Les exercices se terminèrent par les épreuves de la classe musicale dirigée par M. Hunt qui a des élèves dignes de son talent et qui n'ont pas mérité moins de goût et de progrès dans cette branche des beaux arts que dans les études classiques. Les amateurs qui se trouvaient là ont rendu un témoignage de l'école de M. Hunt qui suit on ne peut plus d'honneur au maître et aux disciples.

Les prix furent distribués sur les 1 h. P. M. par M. le grand vicaire Cooke, mais malheureusement tous les mérites ne furent pas récompensés. Plusieurs regrettent, par exemple, de n'avoir pas un second prix d'éloquence à offrir à M. Béland le concurrent de M. Noisieux, qui dans la chaire ou dans le barreau n'iront pas s'asseoir bien loin l'un de l'autre.

Une faveur que nous demandons à notre bonne étoile est d'assister ainsi chaque année à ces scènes si pleine d'attrait et de plaisir pour nous, parceque nous en remportons chaque fois une satisfaction nouvelle, et que nous trouvons indicible, quand nous voulons l'exprimer.

Adieu donc, nos jeunes amis, priez pour que nous nous retrouvions encore une autre année.

NECROLOGIE.

La mort du vénérable évêque de Nancy et de Toul, Mgr. le comte de Forbin-Janson, est une perte pour tous les peuples catholiques, mais surtout pour le peuple canadien qu'il affectionnait particulièrement et dont il était l'ami sincère et dévoué. C'est une lettre particulière datée de Paris qui en apprend la triste nouvelle à Mgr. de Québec. L'illustre et saint évêque est décédé le 12 juillet, à Marseille, chez M. le marquis de Forbin-Janson, son frère. Il était tombé malade à la suite d'un sermon qu'il venait de prêcher à Montpellier pour son œuvre favorite de la Sainte-Enfance, et tous les secours de l'art n'ont pu le rendre aux vœux de ses fidèles qui remplissaient les églises demandant à Dieu la conservation d'une vie si précieuse. Il est surprenant qu'aucun des journaux religieux de Paris reçus en cette ville, et qui vont jusqu'au 16, ne parle pas de cette mort, pourtant si propre à faire sensation.

Canadien.

BULLETIN.

Exercices du petit Séminaire de St. Thérèse.—Nécessité de la Charité envers les pauvres.—Politique.

Nos lecteurs trouveront plus haut dans nos colonnes une nécrologie bien affligeante pour les catholiques et pour les Canadiens en particulier. C'est la mort de Mgr. de Forbin-Janson évêque de Nancy et de Toul et Primat de Lorraine. C'est une lettre particulière, dit le *Canadien*, qui apprend cette triste nouvelle à Mgr. de Québec.

Nous prions nos lecteurs de faire attention à l'annonce du Collège de St. Hyacinthe, où la différence qu'il y a dans les conditions et l'arrangement pour la prochaine année.

Les exercices littéraires du Petit-Séminaire de St. Thérèse ont eu lieu lundi et mardi derniers. N. N. SS. les évêques de Montréal et de Kingston avec plusieurs autres membres du clergé s'y étaient rendus dès lundi pour être témoins des succès des élèves et les encourager de leur présence. Nous apprenons avec bien du plaisir que les assistants ne furent point trompés dans leur attente. Les élèves répondirent, dit-on, avec beaucoup de précision et de facilité sur les différentes branches de leurs études. Quoiqu'on n'ait été satisfait, les années passées, des succès de ces jeunes séminaristes, il paraît qu'on l'a été encore bien davantage cette année, et que les progrès n'ont pas été douteux. Aucune classe ne paraît être restée en arrière, suivant

le rapport : les plus difficiles auraient pour ainsi dire été les plus brillantes. On nous dit que les mathématiques méritent surtout une mention honorable. C'est un témoignage de plus du zèle des Canadiens pour l'éducation et que l'application et les efforts ne se trouvent pas chez eux sans être couronnés du succès. Le pays n'a donc qu'à se féliciter de l'état prospère dans lequel se trouvent les études de toutes nos différentes maisons d'éducation.

Nous avons parlé, dans notre numéro du 26 dernier, de quelques uns des avantages que les communautés religieuses peuvent et doivent avoir sur les établissements laïcs dans le soulagement de l'humanité souffrante; nous croyons devoir présenter encore aujourd'hui quelques réflexions sur un sujet si important. Nous devons poser comme vérité reconnue et admise par tout le monde, la nécessité de subvenir, dans toute société bien réglée, à tous les besoins indispensables de l'extrême indigence. Nous ne sommes pas arrivés à l'endurcissement du paganisme; le philosophe chrétien, malgré son impiété, n'a pu se dépouiller tellement de la charité chrétienne, pour croire permise une dureté si barbare. La société humaine, à moins de se rendre coupable d'homicide, ne peut laisser ses semblables mourir de faim et de froid, sans se mettre en peine de les secourir. Il est évident qu'il faut que tout le monde vive, même ceux qui se sont réduits à la plus affreuse détresse, par leurs fautes. Il s'agit donc de connaître le moyen le plus économique de venir au secours de l'indigence. Car, s'il y a cinquante mille âmes dans Montréal, et des centaines d'indigents, il n'est plus question de savoir si la ville doit les nourrir, mais comment elle doit le faire. Il faut toujours bien qu'ils mangent, qu'ils s'habillent et qu'ils se logent. Cette considération seule doit suffire pour faire comprendre l'utilité et la nécessité de nouvelles institutions de charité. Car il est constant qu'un grand nombre d'infirmes, d'aliénés, de vieillards, de jeunes gens et même d'enfants, se trouvent journellement à la merci de particuliers qui sont obligés de les recueillir, pour ne pas les laisser mourir de misère. Cette charité est très louable et même elle ne manque point d'utilité. Elle apprend du moins à compatir aux misères d'autrui. Elle est aussi pour les riches un avertissement constant de leur obligation de faire l'aumône aux pauvres. Mais comme cette obligation peut se connaître et se maintenir d'une autre manière, il est important, avant tout, de pourvoir au salut des pauvres et de trouver le moyen le plus facile et le moins dispendieux d'y arriver. Il est indubitable, surtout en Canada, que la vie de communauté doit être la plus avantageuse et la plus économique. D'abord il est constant qu'il faut moins de nourriture pour un nombre quelconque de personnes qui mangent à la même table, que si on les nourrissait séparément. Il est évident aussi qu'il faut moins de temps. D'un autre côté, il est plus clair que le jour que le chauffage doit être beaucoup moins dispendieux, dans une vie de communauté que dans une vie d'isolement. Il y a aussi plus de moyens d'utiliser les services des nécessiteux; qu'on ajoute à cela les ressources que sait trouver une sage économie, qui ne manque presque jamais dans ces circonstances. On sait que le plus souvent la cause de la pauvreté, c'est la mauvaise administration des biens. Il est des personnes incapables de rien conduire et qui pâtissent avec des revenus suffisants. Dans une communauté, tous ces inconvénients disparaissent et cèdent leur place à l'habileté, à la sagesse et à l'économie.

Outre les motifs naturels et d'humanité dont nous venons de parler et qui font voir la nécessité des établissements de charité, il en est un autre fondé sur la justice et l'équité, quoiqu'ordinairement on n'y fasse aucune attention; parce qu'il n'y a point de stipulation directe, mais seulement une obligation fondée sur la raison et qu'on peut appeler un pacte tacite. Pour mieux faire comprendre notre pensée, qu'il nous soit permis de comparer un instant la situation actuelle du pauvre et de l'artisan en général, avec celle de l'esclave!! A ce mot, il nous semble entendre les amis du progrès s'écrier que venez-vous de prononcer là? Esclavage!!! Cette infamie n'est plus connue dans notre beau pays: Heureusement; et ce n'est point parce que nous la regrettons quo nous en parlons; mais nous voulons observer que, puisque nous sommes affranchis de cette odieuse dégradation, nous devons aussi faire disparaître les inconvénients qui pourraient en résulter et ne pas laisser les affranchis dans une condition pire en quelque sorte que l'esclavage. Si l'on y fait attention, le journalier et l'artisan, en s'affranchissant de l'esclavage se trouvent par là abandonnés à eux-mêmes et par conséquent obligés de pour-

voir à leur subsistance, à celle de leurs maisons et même à celle de leur vieillesse. L'affranchissement ne les a donc pas déchargés de l'obligation de servir. Elle ne consiste dans le fait que dans la liberté de pouvoir vendre leur travail à qui bon leur semble. C'est beaucoup, dira-t-on. J'en conviens. Mais a-t-on remarqué que le salaire du journalier et de l'artisan est ordinairement tout au plus suffisant pour le faire subsister avec sa famille, tant qu'il peut travailler? Il lui est donc souvent impossible de faire des épargnes pour sa vieillesse, ses infirmités, ses maladies. Supposez maintenant que les riches ne soient pas obligés de venir à son secours dans toutes ces circonstances de sa vie, son état alors devient pire que celui de l'esclave, et les manufacturiers, les entrepreneurs et les bourgeois se trouvent même plus avantagés de ce côté là que les planteurs des îles. Car ceux-ci du moins après s'être enrichis de leur labour sont tenus d'alimenter, vêtir et loger leurs esclaves et leur famille, chaque fois que leur état le réclame. Croit-on que les manufacturiers, les entrepreneurs, les bourgeois y soient moins obligés que les planteurs? Non sans doute; et si la société obtient le travail du journalier et de l'artisan à un prix au-dessous de sa valeur, il y a cette condition tacite qu'elle viendra à leur secours dans le besoin et dans l'adversité. Elle y est donc obligée non seulement par charité, mais par justice. Si le pauvre libre n'avait pas cette ressource, nous le répétons, son état actuel serait pire que celui de l'esclave. Qu'on juge maintenant si les établissements de charité sont nécessaires et si ceux qui existent parmi nous suffisent pour tous les plus pressans besoins, et si la justice ne réclame rien d'avantage.

Nous sommes toujours dans le *statu quo*, sans apparence encore d'être sur le point d'en sortir. Les on-dit néanmoins, tous aussi curieux et aussi étranges les uns que les autres, se succèdent presque chaque matin, pour finir le soir avec la clarté du jour. Il n'est pas jusqu'aux campagnes qui commencent à en faire éclore et à nous les envoyer. Si la chose continue, les amateurs n'auront pas à se plaindre. Car il y en aura pour tous les goûts et en abondance.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—On lit dans l'*Aurore* :

Un citoyen de Montréal qui, depuis longues années, s'occupe constamment de recherches pour la province, entr'autres de matières statistiques relatives à l'éducation, vient de nous mettre entre les mains des renseignements précieux relatifs aux progrès que fait l'instruction des enfans de Montréal, surtout des classes laborieuses, sous les soins des respectables instituteurs si bien connus maintenant parmi nous, les frères des écoles chrétiennes. Tous ceux qui connaissent la supériorité de leur mode d'enseignemens, sous tous rapports ne pourront manquer de les lire avec le plus vif intérêt.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(En Canada.)

appelés bien improprement, ici,

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Les Frères des Écoles Chrétiennes arrivèrent à Montréal le 7 Novembre 1837, au nombre de 4, dont les noms sont : frère Aidant, Directeur de l'établissement, et frères Adelbertus, Euverte, et Rombant. Les frères ouvrirent d'abord 2 classes dans l'*École vis-à-vis le Séminaire*, au mois de Janvier 1838, où furent admis 200 élèves, et un mois plus tard, ils ouvrirent la 3e qui compta aussi 100 élèves.

Le 2 décembre 1839, arrivèrent de France les frères Gelisaire et Zozième; au mois de mars 1840, 2 nouvelles classes furent ouvertes dans un petit bâtiment en bois, situé Près-de-ville, en attendant que les nouvelles classes, situées au même lieu, fussent achevées : en novembre, 1840, les 3 classes, vis-à-vis le Séminaire avec les 2 mentionnées ci-dessus, furent réunies dans l'*École de la rue Vitré*, (1) et en mars 1841, on ouvrit la 6e. classe; ainsi les six classes renfermaient alors plus de 600 élèves.

Le 1er. Septembre de la même année, 2 nouvelles classes furent ajoutées aux six déjà établies, elles furent placées dans l'étage au-dessus des autres, et le 1er décembre suivant on ajouta à côté la 9e classe : enfin en septembre 1842, on ouvrit la 10e. classe. Ces 10 classes furent divisées en 2 quartiers l'enseignement était tout français dans l'un, et anglais et français dans l'autre. Les 10 classes contiennent plus de 1000 élèves.

Le 18 juillet 1843, arrivèrent de France les frères Amulwin et Remez, et, au mois d'août suivant, 4 frères de la Communauté de Montréal se rendirent à Québec, pour y commencer un établissement.

Le 18 Septembre 1843, on transporte 2 classes de la rue Vitré, au Collège de Montréal, puis on y en ajouta une 3e, ce qui porta le nombre des

(1) Cet établissement digne de la munificence de nos Seigneurs par l'étendue du terrain et la beauté des Edifices qu'occupent les Frères et les élèves, ne coûte pas moins de £10,000 au Séminaire de Montréal, tant en achat qu'en construction. La résidence des Frères est sur la rue LaGauchetière (l'ancien Près-de-Ville) et l'école sur la rue Vitré, 16 frères y sont salariés par le Sémi : à 1,000 fr chacun.

classes à 11 ; enfin le 1er. octobre de la même année les 2 classes de l'Évêché furent confiées aux soins des frères.

Le 1er. Février 1844, deux classes furent ouvertes à l'ancien *Monastère des Recollets*, pour les enfans catholiques Irlandais.

RÉSUMÉ.

Janvier—1838	3 cl. vis-à-vis le Sémi.	300 élèves.
Mars—1810	2 à Près-de-ville	200
Mars—1841	1 id.	100
Sept :—id.	2 id.	200
Déc :—id.	1 id.	100
Sept :—1842	1 id.	100
Sept :—1843	1 au Collège	100
Oct :—id.	2 à l'Évêché	250
Fév :—1844	2 irlandais aux Recol :	200

15 classes renferment 1,550 élèves.

—On écrit à la *Minerve* de St. Benoît, 1er août :

« Aujourd'hui c'était une fête bien intéressante pour cette paroisse. Près de deux cents enfans ont fait leur première communion par les soins de notre digne curé, M. Neyron, aidé, dans les cérémonies touchantes du jour, par l'éloquent et pieux père Hanipaux.

Au moment de la messe il faisait un temps affreux et le tonnerre est tombé à la porte de l'église au milieu d'une cinquantaine de voitures, et a foudroyé quatre chevaux. L'un a été tué du coup, les autres ont peine à se remuer et en mourront probablement. Au moment où j'écris il y en a un qui a les mâchoires contournées et très enflé. Heureusement qu'aucune des personnes qui étaient sur le perron de l'église, à l'entour et même dans les voitures n'ont reçu de mal. »

Retraite à Saint-Anselme.—M. Aubry, directeur du grand séminaire de Québec, vient de donner une retraite aux paroissiens de St.-Anselme. Les fidèles, là comme ailleurs, ont recueilli avec empressement les grâces abondantes qui accompagnent ces saints exercices. Une retraite dirigée par un prêtre comme M. Aubry ne pouvait que produire les plus heureux résultats. Le pasteur qui préside à la direction de la paroisse St. Anselme n'a qu'à applaudir d'avoir placé la direction des exercices en des mains si habiles. Pendant cinq jours consécutifs les paroissiens se sont montrés assidus à l'église, qui ne pouvait suffire à l'affluence. Douze à quinze prêtres ont été constamment employés à entendre les confessions. La société de tempérance, qui comptait en cette paroisse un nombre respectable d'associés, a reçu un nouvel accroissement à la suite de ces jours de ferveur. Nul doute que les fruits que les sociétaires recueilleront du sacrifice qu'ils s'imposent ne les indemnisent bientôt.

Journal de Québec.

Fête de Sainte-Anne.—C'est avec le plus vif plaisir que nous annonçons pour la consolation et la gloire des bons catholiques de ce pays, que la fête de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Montmorency, qui se célèbre avec tant de piété annuellement à son quantième, a été solennisée d'une manière encore plus éclatante cette année.

Il y avait un concours plus nombreux de pèlerins qu'à l'ordinaire, venus des parties les plus éloignées de cette vaste province et même des États-Unis.....

La conduite édifiante et recueillie de la foule du peuple qui assistait à cette grande solennité, est une preuve indubitable de la grande confiance et de la foi vive et sincère des fidèles en la puissante protection de la glorieuse Sainte-Anne, qui peut être appelée à juste titre la patronne des Canadiens.

Communiqué au Canadien.

—On lit dans le *Canadien* les nouvelles qui suivent :

Mgr. de Québec est de retour en cette ville depuis samedi, avec les messieurs qui l'ont accompagné dans sa visite épiscopale. Sa grandeur s'était embarquée à la Malbaie sur le bateau à vapeur *Pocuhontas*, revenant de la Rivière-du-Loup.

Le révérend père Fisette, oblat, et M. Bouclier, curé du Château-Richer, sont arrivés le même jour de la mission du Saguenay, à bord du bateau à vapeur *Lady Colborne*.

Une retraite ecclésiastique s'ouvrira au séminaire de Québec le mercredi 4 septembre prochain, et se terminera le 12 du même mois au matin. Le bureau annuel de la société de Saint-Michel se tiendra au séminaire dans l'après-midi du jour où se terminera la retraite.

—Extrait d'une lettre qu'on écrit au *Journal de Québec* de Saint-Marie de la Beauce en date du 21 du courant :

« Jeudi dernier, M. le curé a été faire la bénédiction de la première pierre de l'église que l'on construit dans la paroisse nouvellement érigée sous l'invocation de Saint-Bernard. Cette paroisse comprend le fief Saint-Etienne ; c'est un démembrement de Sainte-Marie. C'est un événement qui fait époque dans ces quartiers ; mais les citoyens du pays en général ne doivent pas être indifférents à ces faits puisque c'est un indice de l'extension que prend la population canadienne. Ajoutez à cela que M. le curé de Saint-François, député par Monseigneur l'évêque de Québec, était venu la semaine précédente fixer la place et les dimensions d'une église que l'on s'appête à construire sous l'invocation de Saint-Elzéar ; cette nouvelle paroisse a jusqu'ici été pareillement deservie de Sainte-Marie. S'il est consolant pour la religion de voir les temples se multiplier, il est aussi satisfaisant pour quiconque s'intéresse au bien-être du Canada de voir l'accroissement de la population canadienne. Qu'on jette un coup d'œil retrospectif

sur l'état où se trouvaient les comtés Dorchester et de Beauce il y a seulement 20 ans. Il ne s'agissait pas alors des paroisses Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Gilles, Saint-Sylvestre, on ne pensait pas même à construire des églises à Saint-Anselme, à Sainte-Marguerite, à Sainte-Claire, ni à Framp-ton qui ont actuellement églises et curés en Office. Saint-Isidore et Saint-Georges aussi d'hier ; l'état populeux de Saint-Georges exige qu'on s'occupe de diviser cette paroisse comme on vient de faire à Sainte-Marie.

Saint-Joseph, notre paroisse voisine, comprend une population considérable. St. François, qui qu'un peu moins populeux, se compose d'une population qui s'accroît rapidement et qui occupe un immense territoire. Derrière Saint-François on vient de construire une chapelle sous l'invocation de Saint-Victor, et quoique nous n'ayons pas eu occasion de visiter ces établissemens, on nous informe, et nous tenons ces informations de source certaine, que la population des beaux townships de Lambton, de Forsyth (plus connus sous les noms de *Bras*, *Bois-neuf*) s'accroît rapidement et que déjà on est en voie de construire dans ses localités. Le township de Tring où se trouve l'élégante chapelle St. Victor, est tout habité par des Canadiens émigrés des autres paroisses circonvoisines. Le township de Broughton, derrière St. Joseph, alimente une population qui s'accroît journellement. Les autres établissemens sur le chemin de Kennebec sont aussi en progrès. Les paroisses de la Seigneurie de Lauzon reçoivent augmentation si le seigneurpropriétaire était connu, siles agens pouvaient fournir ou concéder des terrains aux désirieux avides.... Voilà comment s'explique qu'il se trouve tant de terres bonnes, arables, qui sont incultes dans des paroisses du voisinage de la ville, tandis qu'à son détriment la population est obligée de chercher refuge dans des quartiers éloignés du centre de la consommation. »

ESPAGNE.

—Nous avons fait connaître l'anxiété qui règne en Espagne, dans le diocèse de Tolède, dont Madrid fait partie, au sujet de la légitimité du gouverneur ecclésiastique nommé pendant la vacance du siège. Un fait nouveau et grave vient de prouver jusqu'à quel point la situation de ce diocèse est effrayante : les prêtres d'un archiprêtre dont se compose cet immense diocèse, ont adressé au chapitre métropolitain une représentation demandant que Rome soit consultée, et tranche le débat. « Que ce diocèse, dit la représentation, entende la douce et harmonieuse voix de la *Mère et maîtresse de la vérité*, par son organe le Pontife romain, afin que, toute crainte étant dissipée, on voie renaitre à la fois le repos, la confiance, le respect et l'obéissance qui sont dus au vénérable Chapitre. »

Cette représentation de l'archiprêtre d'Uceda, en date du 20 mai, est signée de tous les curés et économes (desservants) du district, au nombre de dix-sept. Le *Califico* fait pressentir que cet exemple pourra être suivi, d'un jour à l'autre, par tous les autres archiprêtres dont se compose le diocèse. « Nous savons, dit-il, que l'anxiété n'existe pas seulement dans l'archiprêtre d'Uceda, mais dans tous ceux de ce diocèse, et nous n'exagérons point en disant qu'elle se fait sentir dans toutes ou presque toutes les paroisses. »

Le peuple du diocèse, victime, comme le clergé, de troubles des consciences suscités par l'incertitude de la légitimité du gouverneur ecclésiastique, vient aussi d'élever une première fois la voix, par l'organe de la municipalité d'Humanes, qui adresse à ce sujet une représentation à la Reine. La cure d'Humanes étant vacante, par l'effet d'une cruelle maladie dont se trouve atteint l'économe titulaire, la municipalité a dû songer, selon les pratiques d'usage en Espagne, à lui procurer un remplaçant. Mais aucun des prêtres auxquels elle s'est adressée ne consent à solliciter d'une autorité suspecte l'investiture nécessaire. La municipalité intercède auprès de la Reine pour faire réformer cette fâcheuse situation par la révision canonique des pouvoirs du gouverneur. Sa représentation, en date du 10 juin, est signée par les cinq membres du corps de l'*Ayuntamiento*.

La ville de Teruel, dans le Bas-Aragon, avait depuis longtemps une négociation engagée par devant le ministre des finances au sujet d'un certain droit mi-partie ecclésiastique et municipal que la grande spoliation révolutionnaire menaçait de plonger, comme tant d'autres, dans le gouffre où s'engloutissent les traditions de l'ancien régime ecclésiastique de l'Espagne. La ville vient d'obtenir gain de cause ; les vœux de la population, les longs sacrifices qu'elle s'était imposés pour le succès de cette affaire, sont enfin récompensés. De véritables fêtes populaires ont été spontanément improvisées à Teruel pour célébrer cet événement.

Ainsi, la foi toujours vivace de l'Espagne continue de réagir par des actes éclatans contre l'invasion du schisme mitigé. Le moindre événement politique qui replacerait ce pays dans les conditions normales de son génie et de ses mœurs, donnerait une extension immense au mouvement réparateur dont nous voulons croire que la plus sincère piété est la base. L'Espagne est restée la nation catholique ; il lui suffit de purger cet or de bon aloi des soirées dont la révolution et le temps l'ont souillée.

SUISSE.

—On écrit de Schwytz que les jésuites y ont pris solennellement possession, le 16 juin, d'un pensionnat récemment construit. Le service divin a été célébré pour la première fois dans l'église. L'abbé d'Einsiedlen a officié, et M. le commissaire Suter a prêché.

« L'église, dit l'*Union suisse*, pouvait à peine contenir la moitié des personnes qui étaient accourues des cantons de Lucerne, d'Uri, d'Unterwalden, de Zug, d'Argovie, de Solure, etc., pour assister à cette cérémonie. De nombreuses décharges d'artillerie annoncèrent la solennité du jour depuis

le matin jusqu'au soir. L'œil admirait surtout les arcs-de-triomphe, les couronnes habilement tressées, les bannières sur lesquelles paraissaient des inscriptions analogues à la solennité.

Cette affluence et ces démonstrations ne prouvent pas que les jésuites excitent autant les antipathies des Suisses que le prétendent des journaux révolutionnaires.

—De Genève, cette espèce de citadelle du protestantisme, beaucoup de personnes se sont rendues à Ferney pour assister à la procession, et le *Journal de Genève* assure que la Fête-Dieu a été très-belle au Grand-Sacconax, à Versoix, à Ghêne-Thônex, et surtout à Carouge, où protestants et catholiques concourent chaque année à l'embellir.

PRUSSE.

—L'université de Bonn se relève dans l'opinion des catholiques rhénans; la nomination de quelques nouveaux professeurs, entièrement dévoués à la cause de l'Eglise, n'y a pas peu contribué. Les doctrines de Hermetz, qui y ont trop longtemps été données, en sont maintenant à peu près bannies, et il est à espérer qu'elles le sont pour toujours.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Prorogation du parlement.—La *Gazette Officielle* de samedi contient la proclamation d'usage qui proroge les chambres au 12 septembre prochain, sans faire usage des mots "pour la dépêche des affaires." Ainsi comme l'usage ne permet pas d'assembler les membres avant 40 jours d'avis, (excepté dans les circonstances extraordinaires) il n'est pas à présumer que le parlement soit appelé avant la fin d'octobre. Et si la prochaine proclamation ne porte pas les mots "pour la dépêche des affaires" alors les chambres ne pourront être convoquées que dans les premiers jours de décembre.

Minerve.

Cour du Banc de la Reine.

Jurisdiction Criminelle.—La première séance de ce tribunal, d'après la nouvelle loi de judicature a été ouverte jeudi dernier, sous la présidence de son honneur M. le juge Rolland. Voici la harangue que son honneur a adressée aux grands jurés :

"Messieurs du Grand Jury.—Un événement désastreux nous a privés du lieu ordinaire des séances de la Cour du Banc de la Reine, et nous sommes réunis dans un autre des auditoires de la maison d'audience. Il nous reste assez de cet édifice pour pouvoir, quoiqu'avec gêne et non sans être exposé à de graves inconvénients y procéder aux affaires, du moins en autant que les lieux et les circonstances pourront le permettre. Il n'est pas à douter que l'on pourvoira sans délai au besoin urgent où se trouve ce district d'un édifice spacieux pour les différents tribunaux qui devront y trouver place.

"Aujourd'hui s'ouvre une session qui ne paraît pas devoir nous présenter autant d'offenses mineures qu'à l'ordinaire, à raison des poursuites qui ont eu lieu il y a quelques jours au quartier de session de la paix; mais, (nous regrettons d'avoir à l'annoncer) il y aura beaucoup d'accusations graves, et qui demanderont toute votre attention.

"Nous sommes arrivés à une époque de civilisation où la société a déjà fait de grands progrès sous le rapport intellectuel, dans le commerce et l'agriculture, dans les arts et les sciences, mais il est à craindre que nous ne serons pas exempts des maux qui accompagnent l'augmentation de la population, et ses avantages, et que nous verrons s'accroître aussi, le crime et l'immoralité.

"Dans ce pays naguère si moral où régnaient la paix et la tranquillité, nous entendons parler de désordres, d'émutes et d'attentats de tout genre.

"Est-ce donc que le pays a tout à coup changé de face? Ou si ce n'est que par accident que depuis la session dernière l'on a vu se commettre plus de crimes qu'à l'ordinaire. Nous devons l'espérer. Les passions haineuses les grands crimes sont quelquefois dues à des circonstances du moment; mais le germe pourra s'en perpétuer si l'on n'y met ordre. C'est principalement aux tribunaux de justice qu'est dévolu ce devoir. C'est à la surveillance d'un grand jury, et par la vengeance des lois, sévère, mais juste que l'on parviendra à arrêter le progrès de la démoralisation parmi nous. Il faut que le peuple comprenne qu'il n'y aura pas de crimes impunis, que personne n'échappera à la justice. La marche vigoureuse et assurée des tribunaux dans le maintien des lois, en impose à une certaine classe d'hommes qui ne connaissent d'ailleurs aucun frein. La religion sans doute sera beaucoup, les ministres de l'Evangile ne se laisseront pas de prêcher la paix et la charité, mais il en est, à qui les recommandations ne font que peu d'effet et qu'il faut que la justice atteigne et punisse.

"Messieurs, vous ne serez pas en arrière de vos prédécesseurs dans l'accomplissement de vos devoirs. Il est des circonstances où un zèle bien entendu devient pour ainsi dire plus nécessaire. Et si nous avons réfléchi à des événements récents, c'est afin de vous donner à connaître que les temps actuels semblent requérir un plus grand soin dans la recherche du crime, pour arrêter les désordres.

"Mais messieurs, loin de nous l'idée qu'il faille moins de précautions, moins de preuve, pour vous autoriser à mettre en jugement les accusés ou ceux contre qui il existe des soupçons.

"Nous nous glorifions d'avoir dans la recherche de la vérité en accusation criminelle des règles sages établies par la loi. Elles sont généralement efficaces, du moins l'innocent n'a rien à craindre. Car c'est toujours sur des preuves persuasives qu'un grand jury accuse et jamais sans preuves convaincantes qu'un petit jury rapporte coupable. Si vous mettez plus de soin

dans vos enquêtes, ce ne sera pas avec le plaisir de trouver coupables, mais bien pour découvrir ceux qui le sont en effet, afin de les dénoncer après vous être assurés qu'il y a juste raison de le faire. Vous éviterez en même temps d'accuser et de mettre en jugement ceux qui vous paraîtront être des objets de persécution, ou soupçonnés à tort, et aussi ceux contre qui les preuves sont trop légères, et encore plus ceux contre qui il n'y a que de légers soupçons. Car les lois ne veulent pas qu'en pareil cas l'on expose ainsi à l'ignominie d'un procès ceux qui pourraient être entièrement innocents, quoique soupçonnés, et surtout lorsque ce sont des personnes qui ont joui d'une bonne réputation, des enfans, des jeunes gens, des personnes d'un sexe à qui un procès fait publiquement cause tant de mal, sans aucune chance qu'il en puisse résulter un verdict de conviction.

"Messieurs, je voulais appeler votre attention aux accusations qui seront portées devant vous, et à l'état du district, je viens de vous parler de vos devoirs; la cour ne se propose pas de s'étendre davantage sur ce sujet, et vous a tout dit... Votre serment vous les avait déjà appris. D'être vigilans à la recherche du crime et des causes du désordre. De ne dénoncer personne sans preuve. De protéger l'innocence, et de ne jamais vous contenter d'un simple soupçon pour mettre en jugement l'accusé. Soyez fidèles à ces devoirs et vous aurez bien mérité de vos concitoyens.

"La cour vous donnera toute l'assistance dont vous aurez besoin.

—On lit ce qui suit dans le *Canadien*, qui le tire lui-même du *Times* :

"Les ex-ministres s'efforcent de convaincre leurs dupes que le gouverneur-général n'a aucune intention de nommer un ministère; mais que lui et le gouvernement britannique ont, au contraire, pleinement résolu de conduire les affaires de cette colonie sans l'aide des chefs de département responsables aux-représentans du peuple, et de priver ainsi le Canada de "gouvernement responsable." Ils assurent leurs partisans que la chose est pleinement arrangée entre Son Excellence et le bureau des colonies et qu'on n'a aucune intention de former un cabinet provincial. Il va sans dire que ce n'est là qu'une de leurs ruses pour maintenir l'agitation et le mécontentement; et si quelqu'un avait des doutes concernant les vues des autorités métropolitaines à ce sujet, les offres qui ont été récemment faites par le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse à MM. Uniacke, Hünningdon et Smith devraient les dissiper. Lord Falkland, d'après des instructions reçues d'Angleterre, a offert de compléter son cabinet en donnant des emplois à ces messieurs qui appartiennent au parti libéral, et qui soutiennent fortement le système de la responsabilité de l'exécutif à la législature. Ce fait seul devrait convaincre le peuple du Canada que le "gouvernement responsable" n'est pas en danger.

Triste accident.—Mardi, 30 dernier, le jeune George William Stayner, fils de J. A. Stayner, écrivain de poste maître de poste général, était allé près de Mile-End avec plusieurs jeunes camarades pour se baigner dans un de ces étangs formés par les carrières. L'un d'eux avait une ceinture de sauvetage, et soutenait le jeune M. Stayner sur l'eau, mais celui-ci ayant lâché prise, il se cramponna de nouveau à un chien de Terre-neuve qui était aussi dans la mare. Mais ce fidèle compagnon n'eut pas assez de force pour sauver son jeune maître qui disparut bientôt sous l'eau, qui était très-profonde en cet endroit. M. Stayner n'était âgé que de 16 ans. *Minerve.*

—On écrit à la *Minerve*, de St. Ours :

"Pendant cet ouragan qui surgit tout à coup le 27 du mois dernier, sur les 4 heures P. M., un jeune enfant du nom de Xavier Pichat, se trouvait par hasard embarqué dans une petite nacelle que le vent éloigna promptement du rivage; il fut malheureusement englouti dans les flots...

"Il laisse de tendres parens pour déplorer sa perte."

—On écrit de la campagne au *Journal de Québec* :

"Le temps est très variable depuis la fin du mois de juin, notamment depuis le 10 du courant, les nuits sont extraordinairement fraîches, ce qu'on peut attribuer aux pluies abondantes qui se sont succédées à de courts intervalles depuis le commencement de juillet. Dans les campagnes, les grains retardés par les pluies froides et abondantes inspirent des craintes au cultivateur. Il se trouve encore des grains qui, quoique semés à bonne heure, ne sont pas encore épiés. Dans certains quartiers quoiqu'on ait été favorisé d'un beau temps pour les emailles et qu'on les ait faites plutôt qu'à l'ordinaire, la végétation est peu avancée. Les pois promettent beaucoup; mais il en a été peu semé. Les prairies promettent plus qu'à l'an dernier; le foin en effet est fort long; mais dans la côte du Sud on se plaint que les vers ravagent le mil. Dans le comté de Dorchester, ainsi que dans celui de la Beauce, le foin pourrit avant de mûrir; ce qui est attribué à la fraîcheur de la terre. Les paroisses d'en bas fourniront plus de blé que l'an passé. La récolte de patates sera partout abondante, bien que la pluie en ait fait périr une grande partie, ce qui reste promet beaucoup. Ce légume est d'une grande ressource pour la classe pauvre."

IRLANDE.

—Voici le compte-rendu d'un meeting qui s'est tenu à Birmingham au sujet de la condamnation d'O'Connell; c'est une nouvelle preuve des sympathies du peuple anglais pour le libérateur de l'Irlande :

Birmingham, 17 juin.—Aujourd'hui, un immense meeting avait lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville à Birmingham; des milliers de citoyens éclairés et indépendans s'étaient rassemblés pour protester contre le jugement, la condamnation et l'emprisonnement d'O'Connell et de ses co-accusés en Irlande.—Le meeting avait été convoqué par le maire; 33 aldermen et conseillers municipaux ont signé la convocation; et en trois jours, 700 bour-

geois et autres avaient adhéré. La salle était comble, et presque tous les assistans appartenaient aux classes laborieuses. La galerie, du côté gauche était occupée par les dames, et celle de droite par les gentlemen. Sur la plate-forme, on apercevait au moins 300 habitans de ceux qui avaient adhéré à la proposition du maire. La condamnation et l'incarcération de M. O'Connell ont été appréciées par divers orateurs.

Joseph Sturge s'est exprimé dans les termes suivans : Je saisis cette occasion pour déclarer que je regrette profondément toutes les poursuites qui ont été dirigées contre O'Connell depuis le premier acte de la procédure jusqu'au dernier, car je regarde M. O'Connell comme l'homme qui est à la tête des patriotes du royaume-uni. M. Sturge a ensuite proposé à l'assemblée d'adopter les résolutions suivantes :

Nous, habitans de Birmingham, réunis en meeting, protestons solennellement contre les poursuites dirigées contre M. O'Connell et ses collègues, les débats judiciaires, la condamnation et l'incarcération qui en ont été la suite :

1^o Parce que le gouvernement, qui n'est arrivé au pouvoir que par l'influence d'une aristocratie corrompue, est soutenue par une Chambre des Communes dont les membres ne sont élus que par une faible majorité, qui gouverne les baïonnettes et ne représente nullement l'opinion du pays. 2^o Parce que les procès politiques ayant pour objet d'étouffer la libre discussion des citoyens sur leurs griefs nationaux, est en opposition avec l'esprit de la Constitution britannique, tendant à renverser les institutions libres et à compromettre les droits les plus précieux du pays. 3^o Parce que le jury de jugement a été composé uniquement d'hommes qui étaient les adversaires politiques de M. O'Connell et de ses co-accusés, et que les magistrats eux-mêmes ont été divisés d'opinion sur la manière de juger le procès. 4^o Parce que Daniel O'Connell a rendu d'immenses services à son pays. Il a travaillé énergiquement à obtenir la réforme des abus administratifs et judiciaires. C'est à ses efforts incessans que les catholiques doivent leur émancipation et la réforme partielle qui a été opérée dans l'administration municipale. Il a, en outre, inculqué à ses concitoyens le respect de l'ordre légal, en même temps qu'il leur a inspiré un désir ardent d'obtenir le redressement de leurs griefs. 5^o Parce que M. O'Connell et ses co-accusés ont, par leurs efforts apostoliques, acquis des droits à la reconnaissance de tous les pays. Plaise en conséquence à Votre Majesté de vouloir bien prendre en considération la protestation humble que nous lui soumettons, et d'ordonner que justice soit rendue à M. O'Connell et à ses co-accusés.

M. Clarke.—Un chartiste appuie la motion de M. Sturge, et exprime l'espoir que désormais un sentiment plus sympathique unira les diverses classes, et que les hommes de l'Angleterre et de l'Irlande travailleront contre l'ennemi commun.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

—De nombreux et importants meetings se préparent en Irlande et en Angleterre pour demander la mise en liberté d'O'Connell. Le comte de Shrewsbury a été invité à présider le meeting des catholiques de Londres.

M. Thomas Duncombe a présenté au haut-baillif de Westminster une demande signée par plusieurs centaines d'habitans de cette ville, à l'effet de réunir un meeting pour adopter une pétition au Parlement demandant la mise en liberté immédiate de Daniel O'Connell et des autres prisonniers d'Etat. Le haut baillif a agréé la demande et a indiqué un meeting pour le 1er juillet. Il aura lieu dans Covent-Garden. Vingt-cinq membres de la Chambre des Communes ont signé la demande.

Les souscriptions pour l'association du rappel ou pour le paiement de l'amende à laquelle O'Connell a été condamné ont pris aussi une nouvelle activité. Un journal de Londres annonce que deux dames qui demeurent à Black-Rock, dans le voisinage du Dublin, souscrivent chacune pour 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.)

SUÈDE

Un roi vraiment populaire.—Le voyage du roi Oscar est plus encore une flatterie pour les campagnes que pour les villes suédoises. Nous lisons dans les correspondances de Stockholm que S. M. couche indistinctement dans toutes les fermes, vivant de la vie des paysans, causant avec eux comme un simple particulier, se mettant à leur table, mangeant leur pain, leur viande, et même ne souffrant pas que l'on substitue à leurs fourchettes de fer son argenterie qui ne figure que pour la forme parmi les bagages de la maison royale. Ces leçons d'inaugurer un règne existent en Suède le plus vif enthousiasme. On croyait ne voir arriver au trône qu'un bon roi, et l'on s'aperçoit que la couronne est tombée sur la tête d'un vrai philosophe. La royauté n'est-elle pas en effet progressive comme la liberté ? M. de Châteaubriand l'a dit avant 1830.

SILÉSIE.

—Les symptômes les plus inattendus de mécontentemens populaires viennent d'éclater en Silésie. Les populeux villages de Péterswaldau et de Laugenbielau, avec leurs environs, habités presque entièrement par des tisserands, se sont spontanément soulevés contre les fabricans, dont ils ont assailli les demeures et détruit les machines. Le motif apparent de ce soulèvement est la modicité du prix de la main-d'œuvre, qui ne peut pas suffire à l'entretien des ouvriers. On a successivement tiré des garnisons voisines des détachemens de troupes pour remettre l'ordre dans la contrée, dont une partie a été conduite par le chemin de fer ; mais comme la population y est nombreuse et très agglomérée sur un territoire peu étendu, la troupe pourra trouver de puissantes résistances. On comprend, en effet, que le détache-

ment de la garni on de Schweidnitz s'est vu forcé à faire usage de ses armes, et qu'un certain nombre d'hommes ont trouvé la mort dans cette déplorable collision. On assure même que, de part et d'autre, le nombre des victimes de la mêlée a été plus grand qu'on ne l'avait cru d'abord.

Ce qui est plus déplorable encore, c'est que l'exemple donné par les montagnards a trouvé de prompts imitateurs dans la capitale de la province. L'arrivée du prince Adalbert de Prusse est devenue l'occasion des plus tristes excès. La foule qui s'était rassemblée près du palais royal se mit tout à coup à briser les fenêtres et les réverbères ; le temple réformé situé près du théâtre de l'émeute n'échappa pas aux fureurs populaires. Le premier soir, la troupe ne fit pas usage de ses armes ; mais les troubles s'étant renouvelés le lendemain au soir, des cartouches furent distribuées à l'infanterie, et des piquets de cavalerie furent placés aux principaux carrefours ; la place du marché offrait l'aspect d'un bivouac. Comme une bonne partie de la garnison avait été envoyée dans les contrées soulevées, il fallut avoir recours à la garde bourgeoise, qui, pour la première fois depuis longtemps, parut en armes dans la cité. La correspondance de Berlin, qui nous transmet ces détails, nous apprend que rien n'est encore terminé.

TURQUIE.

—A Constantinople, le 30 mai, anniversaire de son souverain, l'ambassadeur d'Autriche a donné un dîner diplomatique, auquel ont assisté tous les ministres turcs. Ce fait est digne de remarque. Jusqu' alors, on n'avait jamais vu de ministre ottoman assister à une fête donnée en l'honneur d'un souverain chrétien.

JAPON.

—Les Anglais veulent à toute force ouvrir le Japon des débouchés nouveaux pour le commerce. Jusqu'ici les Chinois, ainsi que les Hollandais, étaient les seuls admis au port de Nanga-Saki, dans l'île de Kioussiu ; seuls ils peuvent trafiquer avec les Japonais, mais dans des limites fort restreintes. A l'arrivée d'un navire, la police s'en empare ; le gouvernail est enlevé et mis à terre ; armes et munitions de toute espèce sont portées à l'entrepôt. On décharge les marchandises sur le rivage on en fait l'estimation, l'importateur reçoit d'autres marchandises en échange, et il est immédiatement renvoyé. Malheur à qui ferait la contrebande ! il serait puni de mort : la loi est formelle.

Les Anglais ont trouvé le moyen d'é luder les prescriptions qui excluent les Européens du Japon. D'abord, quelques-uns de leurs négocians ont confié des marchandises aux Chinois ; puis l'idée leur est venue de se travestir en Chinois et de faire sous ce déguisement le voyage du Japon sur des jonques chinoises. Le métier a paru si bon que le gouvernement anglais a cru devoir solliciter pour ses nationaux les privilèges dont jouissent les Chinois et les Hollandais. Quelques bâtimens détachés de la station des mers de la Chine, sous prétexte d'explorer les côtes du Japon, ont ordre d'appuyer cette demande. Déjà les marchands de la Cité de Londres disent que si l'empereur des îles japonaises fait un mauvais accueil à leurs compatriotes, le gouvernement anglais en pourra tirer occasion de pénétrer de vive force dans ses États comme il l'a fait en attaquant la Chine.

L'ILE DE SABA.

La reine de Saba.—Pour le plus grand nombre la fameuse reine de Saba est un mythe, son royaume n'existe que dans une géographie idéale et ses amours avec Solomon ne sont qu'un roman oriental.

Ce n'est pas en vain que ce nom a été consacré par tant de traditions ; sa résidence antique vient d'être découverte.

Une lettre datée du 11 avril 1844, écrite de Djedda, par le savant M. Fresnel, agent consulaire, annonce que M. Joseph Arnaud (des Basses Alpes), qui le premier des Européens vient de pénétrer à Saba ou Mareb, dans l'Arabie, entre l'Yemen et Mascate, y a découvert un grand nombre d'inscriptions himyariques ou sabéennes, parmi les ruines de plusieurs palais ou temples, dont un est appelé le *Horem Balkis*, gagnée de la reine de Saba.

Un exemplaire complet des copies de ces inscriptions vient d'être adressé à la Société asiatique.

ÉTATS-UNIS.

—Les troubles ont recommencé sur la seigneurie de M. Van Rensselaer près d'Abany. Le shériff et son député, accompagnés de 75 constables, étant allés signifier à un nombre de tenanciers qu'ils eussent à déguerpir, rencontrèrent 100 hommes déguisés en sauvages, qui saisirent les deux fonctionnaires ministériels, les habillèrent de goudron et de plumes, et leur enlevèrent et brûlèrent leurs papiers. Les constables furent obligés de battre en retraite.

Une autre bataille a eu lieu à Philadelphie le 24 juillet, entre des compagnies de pompiers. Plusieurs coups de pistolets ont été tirés pendant la bagarre.

Il y a eu aussi une mêlée dans les rues de Buffalo, le 21 au soir, entre deux ou trois cents individus, la plupart irlandais, on ne dit pas à quel propos. Quelques agents de police, en voulant séparer, les combattans, ont été fort maltraités.

Canadien.

Réforme.—Mercredi, le maire de New-York, l'honorable M. Harper, se mettant à la tête d'une nombreuse escouade de police, a manœuvré, depuis dix heures du soir jusqu'à une heure du matin, dans Broadway et ses affluens, entre Fulton et Canal streets, donnant la chasse à cette nombreuse légion de filles de mauvaise vie qui inondent, chaque soir, ce quartier de la ville où se donnent rendez-vous tous les promeneurs. 76 de ces malheureuses ont été arrêtées et conduites dans la prison des Tombes-Egyptiennes. Mais, dès le lendemain, elles ont été relâchées par le juge Matsell, qui a prétendu qu'elles

n'étaient coupables d'aucun délit aux yeux de la loi, et, le soir, elles ont recommencé leurs scandaleux ébats avec une nouvelle audace. C'est là, cependant, pour la ville de New-York, une souillure à laquelle les Natifs devraient tenir à honneur de porter remède. Mais nous avons peu de foi dans la puissance de leur puritanisme réformateur. Ils veulent extirper brutalement une plaie incurable ; mieux vaudrait l'empêcher de devenir contagieuse, et en dérober le hideux spectacle à la foule.

LE FAUX COMTE DE SAINTE-HELENE.

SUITE.

A ce discours, si plein de bon sens et de naturel, il n'y avait qu'une seule réponse à faire : accueillir une ouverture aussi franche et secourir son ancien compagnon dans la détresse. Mais cette destinée providentielle qui pousse toujours les grands scélérats vers l'heure de la justice et de l'expiation inspira Coignard. Il nia effrontément la vérité, traita avec dureté le misérable qui implorait sa pitié, et le fit jeter à la porte sans vouloir entendre de plus longues explications. Dès ce moment, il fut perdu. Darius, la rage dans le cœur, se rendit aussitôt au ministère, demanda à parler à M. le duc Decazes, alors ministre de l'intérieur, déclarant qu'il s'agissait d'une affaire de la dernière urgence, et il fut admis sans tarder dans le cabinet du ministre. Là, il expliqua toute la vérité, raconta l'histoire de Coignard, et offrit les preuves nécessaires à l'appui de sa déclaration. M. Decazes fut atterré de cette révélation ; il comprit tout de suite le scandale qu'elle allait exciter ; il sentit qu'il pourrait se débarrasser de cette affaire désagréable en la renvoyant à l'autorité militaire de laquelle elle ressortait, et il dit à Darius d'aller, de sa part, trouver le général Despinoy, qui commandait la division militaire, et de lui répéter tout au long ce qu'il venait de lui dire. Darius, content de ce commencement de vengeance, se rendit aussitôt auprès du général, et lui répéta scrupuleusement ce qu'il venait de déclarer au ministre et ce que celui-ci lui avait répondu. En entendant cette révélation, le général, qui était un vieux et vaillant soldat, un vrai type d'honneur et de probité, sentit le rouge lui monter au visage, et s'écria avec vivacité. Quelle preuve pouvez-vous me donner de cette horrible vérité ?

Mon général, répondit Darius, faites-moi garder ici ; ordonnez à Coignard de se rendre tout de suite auprès de vous, et confrontez-moi avec lui ; mais, avant, ayez la bonté de me faire donner à manger, car je n'ai rien pris aujourd'hui.

Le général se rendit à sa prière ; il le fit déposer provisoirement au violon, lui fit servir à manger, et envoya un cavalier d'ordonnance au lieutenant-colonel de la 72^e légion, avec injonction de se rendre, sans perdre une minute, et toute affaire cessante, au quartier-général de la première division. Coignard ne tarda pas à arriver en grande tenue et couvert de toutes ses décorations. En le voyant entrer, le général lui dit d'un ton mêlé d'ironie et d'indignation : Monsieur le comte de Pontis de Sainte-Hélène, vous n'abuserez pas plus longtemps le gouvernement et moi. Je sais que vous êtes Coignard, évadé des fers.

A cette véhémence apostrophe, le misérable parut ne pas se concerter.

—Je vous remercie, général, s'écria-t-il, de la qualification dont vous me gratifiez ; je vais retourner chez moi et vous apporter des pièces qui vous prouveront qui je suis.—Non, non, reprit le général, vous n'irez pas seul ; je vais vous faire accompagner par un officier et deux gendarmes. Mais auparavant je vais vous faire subir une petite épreuve.

En même temps il fit introduire Darius : en le voyant, Coignard ne put se rendre maître d'une certaine émotion, qui fut remarquée du général. Darius répéta toutes ses allégations, appuya plus fortement encore sur chacune d'elles, et Coignard lui répondit par les plus violentes invectives. Le général, pour en finir, appela un officier de son état-major et lui ordonna d'accompagner, avec deux gendarmes, le colonel à son domicile, rue Basse-Saint-Denis ; il enjoignit de ne pas le quitter, et lui déclara qu'il le rendait responsable de l'exécution de ses ordres. Ils partirent.

L'officier, par égard pour le grade dont Coignard était revêtu, enjoignit aux gendarmes de se tenir à distance. Pendant le trajet, Coignard, causant avec l'officier, se plaignit de la conduite infâme qu'on tenait vis-à-vis de lui, et déclara qu'il allait confondre la calomnie et les calomnieurs en montrant ses papiers. L'officier lui répondit qu'il en était persuadé.

On arriva rue Basse-Saint-Denis. Les deux gendarmes restèrent dans la cour ; Coignard monta avec l'officier ; en entrant, il ordonna à son domestique de servir une bouteille de vin d'Alicante. En voyant entrer ces trois personnes dans la maison Maria Rosa se trou-

bla. Coignard, pour la rassurer, lui conta ce qui venait de se passer, l'officier ajouta avec galanterie :

—Monsieur le comte se justifiera facilement, et confondra la calomnie.

Coignard reprit :

—J'en réponds.

Puis il versa à boire à l'officier, qui trouva le vin délicieux, et il lui demanda la permission de passer dans la chambre voisine pour chercher ses papiers, ajoutant qu'il ne serait qu'un instant, et, qu'en son absence, la comtesse sa femme lui tiendrait compagnie. L'officier y consentit. Alors il fit signe à son frère qui lui servait de domestique, et qui était revêtu d'une livrée complète ; ils sortirent ensemble. Aussitôt il s'empara de la veste, du pantalon et de la casquette de son frère, prit un plumeau à sa main, mit une serviette sous son bras, expliqua en quelques mots à son frère ce dont il s'agissait, descendit un escalier dérobé, traversa la cour au milieu des deux gendarmes, qui ne le reconnurent point, et alla se réfugier rue St-Maur, barrière des trois-Couronnes, chez un nommé L'excellent, qui avait été son camarade au bain, et qui le reçut à bras ouverts, après lui avoir fait raconter tout au long sa mésaventure.

Cependant l'officier était resté à causer avec la comtesse, tout en dégustant le vin d'Alicante, double circonstance qui l'empêchait de trouver le temps long ; et comme il avait servi en Espagne, la conversation se porta sur ce beau pays, sur ses monuments si poétiques, sur sa nature si pittoresque, sur ses femmes si aimables, et à ce souvenir son imagination s'échauffait de plus en plus. Enfin, après une heure de ces excursions lointaines, il pensa à revenir à Paris, où il avait laissé son prisonnier ; il fit observer à la comtesse que son mari était bien longtemps, et celle-ci lui ayant paru interdite, il se leva, frappa à la porte, l'ouvrit et parcourut l'appartement dans tous les sens, mais il ne rencontra que des domestiques qui semblaient éviter de le voir et de lui parler. Il en trouva cependant un plus effronté que les autres, et lui demanda où était son maître.

—Il y a plus d'une heure qu'il est parti, répondit le domestique ; en ce moment il est loin.

Cette réponse le pétrifia ; il sortit précipitamment, sans prendre congé de la comtesse, rejoignit ses deux gendarmes, retourna avec eux auprès du général, auquel il conta naïvement et d'un air désespéré ce qui venait de lui arriver. Le général le reprimanda de la manière la plus vive, et l'envoya avec les deux gendarmes à la prison de l'abbaye. Ils y restèrent huit jours.

Coignard, qui n'avait pas su profiter de la fortune pour faire oublier son passé et pour revenir à une vie et à des sentiments meilleurs, ne sut pas davantage profiter de sa liberté, il se jeta, tête baissée, dans les mains de la justice.

Deux jours après son évasion, il partit pour Toulouse avec L'excellent et deux Italiens nommé Saffieri et Carretti. Ils restèrent quinze jours absents et revinrent à Paris. Trois jours après leur arrivée, ils se présentèrent en fiacre à la caisse de Poissy : Coignard monta seul chez le caissier et lui demanda un billet sur Toulouse. En même temps qu'il versait sur la table deux mille francs en or, il se saisissait de la clef de la caisse ; le caissier effrayé de son air audacieux, lui demanda de quelle part il venait ; il répondit qu'il ne venait de la part de personne, et que si on ne voulait pas lui donner de billet il allait partir ; en même temps il ramassa son or et descendit précipitamment les escaliers. Le caissier se mit à crier au voleur ! au secours ; on arrive, on se saisit du fiacre ; Saffieri et Carretti, armés de pistolets, firent lâcher prise à ceux qui les retenaient. L'excellent seul fut arrêté. La police se transporta chez lui ; Coignard s'y trouvait ; il sauta par une fenêtre qui donnait sur la rue Ferdinand, et s'enfuit. On visita la maison de L'excellent, et on y trouva des poignards, des pistolets, des masques en cuivre fondu, de faux favoris, de fausses moustaches ; en un mot, l'équipement complet d'une bande d'assassins et de voleurs.

On attachades-lors la plus grande importance à l'arrestation de Coignard et des autres complices. Vidocq reçut les ordres les plus positifs pour agir en ce sens ; des agents furent postés dans la ruelle Ferdinand. Le soir, à onze heures, un de ces agents, nommé Fouché, se trouva nez à nez avec Coignard, qui rentrait : il le saisit au collet et l'arrêta au nom du roi ; Coignard répondit à cette sommation par un coup de pistolet qui traversa la main et l'épaule de Fouché. Ce dernier, quoiqu'il blessé, riposta par un coup de pistolet qui n'atteignit point Coignard ; mais les autres agents, attirés par les deux détonations, arrivèrent, et se saisirent de Coignard et Saffieri, qui étaient à vingt pas de là. Trois jours après, Carretti était également arrêté. La justice alors commença à instruire et à poursuivre.

A continuer.

POSTSCRIPTUM.

Sir George Simpson, gouverneur de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, est de retour de la Rivière-Rouge. Il a apporté l'heureuse nouvelle que Mgr. Provencher, ses deux jeunes missionnaires MM. Laflèche et Bourassa et les quatre Sœurs Grises étaient rendus à leur destination. Mgr. s'est rendu le 30 mai et les autres n'ont pu y arriver que le 20 juin. Ils étaient tous pleins de joie et en parfaite santé, excepté la sœur Lagrave qui souffrait encore beaucoup de son entorse, mais qui espérait que le repos la rétablirait bientôt. Nous apprenons aussi que M. Belcourt et les autres missionnaires de la Rivière-Rouge étaient en bonne santé. Sir George est revenu par Abbitibi, d'où M. Moreau et le R. P. Laverlochère étaient partis depuis quelques jours pour le Grand-Lac. Leur mission avait eu le plus grand succès et ils en étaient partis pleins de santé, de zèle et de joie pour continuer leurs courses évangéliques.

AVIS.

Un maître d'école bien recommandé sachant l'anglais demande une place dans un village. S'adresser à ce bureau pour plus amples informations.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES CLASSES DE CETTE INSTITUTION recommenceront le 11 SEPTEMBRE; les Elèves doivent se rendre la veille, à 6 HEURES du soir. Le prix de la pension est de £15, payables d'avance en deux termes; le premier à la rentrée des Elèves, et le second au 15 février. Tous arrangements doivent être préalablement payés. Il sera libre à tous les parents d'envoyer leurs enfans comme Demi-Pensionnaires; mais les Elèves de cette Catégorie paieront £5 par an, au lieu de £4 qu'ils payaient ci-devant.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivans de chaque semaine à St.-Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

**AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,**

AUSSI
Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de
CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'avez pas de concurrence possible, puis que nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-signé vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes: Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différens genres de Gands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Cibouires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sous-signé des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.
New-York, 15 juillet 1844.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue St. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

**COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,
WORCESTER,
Près Boston.**

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Evêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLÈGE.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiquées des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, l'épôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles-Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Etudes Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'écriture Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfans dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers: outre l'explication familière du Catéchisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Eglise catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondans ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfans au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccomodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront ponctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY.

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2e.	6c.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.